«chef de file» n'est pas très indiquée dans ce cas-ci, du moins d'après la notion que j'en ai.» (26:32) Il a signalé que le Ministère songeait à organiser des réunions annuelles avec les architectes et les ingénieurs-conseils ainsi qu'avec leurs associations professionnelles. Ces réunions serviraient à «énoncer les problèmes tels que les conçoivent les deux parties...et à examiner les possibilités d'entreprises mixtes». (21:23) Un comité mixte composé de représentants du MTP, de l'IRAC et de l'Association des ingénieurs-conseils a été créé vers la mi-décembre 1977 pour préparer cette réunion qui aura lieu au mois de mars 1978.

C'est un bon début. Le MTP, étant la principale organisation immobilière au Canada, est bien placé pour assumer un rôle de chef de file si son travail est innovateur. Il dispose du personnel et des ressources voulus pour faire de la recherche et mettre au point de nouvelles techniques qui profiteront à tous, notamment à l'industrie privée de la construction. Cependant, par souci d'efficacité, le Comité recommande qu'on favorise davantage la participation directe du secteur privé et des universités aux recherches expérimentales du ministère des Travaux publics.

Bien qu'il encourage le MTP à poursuivre ses travaux de recherche et de développement de nouvelles techniques, le Comité l'invite à la prudence. Le MTP ne devrait pas tenter de «s'imposer» comme chef de file en exagérant ses efforts de recherche. Par conséquent, le Comité recommande l'évaluation périodique des projets de recherche et de développement du MTP et l'abandon de ceux dont la réalisation pourrait entraîner des délais et des coûts déraisonnables.